
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 24 novembre 2009 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement
M. Louis Moffatt, Conseiller du district de Claude-Ryan
Mme Ana Nunes, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Céline Forget, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Marie Potvin, Conseillère du district de Robert-Bourassa

LA CONSEILLÈRE ANA NUNES SE JOINT À L'ASSEMBLÉE À 19H12

AUTRES PRÉSENCES :

M. Pierre Beaudet, Directeur de l'arrondissement
M. Pierre A. Chapuis, Directeur du Service de l'aménagement urbain et du patrimoine
M. Daniel Fleury, Directeur du Service des travaux publics
Mme Louise Cayer, Directeur du Service des loisirs et de la culture
Me Marie-France Paquet, Secrétaire de l'arrondissement

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19.h. Elle procède ensuite à la lecture de l'invocation et passe en revue les points de l'ordre du jour.

10.01 - Ouverture de la séance et invocation

Le président déclare la séance ouverte à 19 h .

10.01

CA09 16 0218

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Louis Moffatt

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 24 novembre 2009, en y ajoutant le point 10.06 - Approbation de la programmation budgétaire, du budget annuel et de la programmation des activités du CLD pour les années 2009-2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.02

Première période de questions du public

LA PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DÉBUTE À 19H05 ET SE TERMINE À 19H35

CITOYEN	SUJET
Mme. Elmina Bouchard	Félicitations pour élections Faire entériner résolution sur le camion-échelle Dépôt de document (distribués aux élus)
M. Jean Girouard	Allégations dans la Presse quant à la compagnie Roxboro Excavation et dossier à l'ordre du jour du conseil
M. Léon Gagnon	Coupe de 2 arbres dans la cour du 5937, rue Hutchison Questions sur le plan joint au permis Question sur la protection des arbres adultes Suggestions
M. Pierre Lacerte	Coupes d'arbres sur Durocher et Hutchison
Mme Manon Boivin	Problématique de l'élagage excessif à considérer
Mme Annie Chélin	Conseil devrait demander commission d'enquête
Mme Françoise Suset	Constat d'infraction – bac de recyclage déposé avant 5 h 30 - 144\$

10.03

CA09 16 0217

Proposition d'amendement à la proposition: "Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement, tenue le 1^{er} octobre 2009 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 13 novembre 2009"

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Louis Moffatt

D'AMENDER la proposition principale, inscrite à l'ordre du jour, au point 10.04 se libellant de la façon suivante :

« 10.04 **APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement, tenue le 1^{er} octobre 2009 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 13 novembre 2009 ».

Par la proposition d'amendement suivante visant à procéder à l'approbation des procès-verbaux de façon séparée :

« 10.04(a) **APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement, tenue le 1^{er} octobre 2009. »

« 10.04(b) **APPROUVER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement, tenue le 13 novembre 2009. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04

CA09 16 0219

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement, tenue le 1^{er} octobre 2009

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*,

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} octobre 2009.

VOTE

Votent en faveur: Louis Moffatt, Ana Nunes, Marie Potvin

Votent contre: Céline Forget

ADOPTÉ.

10.04 (a)

CA09 16 0220

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement, tenue le 13 novembre 2009

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*,

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Ana Nunes

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 13 novembre 2009.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04 (b)

CA09 16 0221

Approbation de la programmation budgétaire, du budget annuel et de la programmation des activités du CLD pour les années 2009-2010.

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la programmation budgétaire, le budget annuel et la programmation des activités du CLD pour l'année 2009-2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05 1091899040

CA09 16 0222

Mandater la Direction du contentieux de la Ville de Montréal afin d'intenter les procédures judiciaires requises pour obtenir réparation de la ruelle contiguë au terrain sis au 528, de l'avenue McEachran ainsi que le nivelage du terrain, en conformité avec l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)

ATTENDU QU'un permis de construction a été émis (no. C-31174) le 18 juin 2007, à madame Carole Saouma et monsieur Michel Karamafin, afin de démolir partiellement le bâtiment existant sis au 528, avenue McEachran et d'y greffer une nouvelle section plus contemporaine;

ATTENDU QUE suite à l'interruption des travaux, la partie résiduelle du bâtiment ainsi dégarinée est restée à l'abandon jusqu'au 8 avril 2009, date à laquelle un permis de démolition du reste de l'immeuble a été émis (D-34339);

ATTENDU QUE suite à ces travaux, des dommages ont été causés au niveau de la ruelle contiguë à l'immeuble sis au 528, avenue McEachran;

ATTENDU que par lettre datée du 28 septembre 2009, l'arrondissement a demandé à Mme Carole Saouma et M. Michel Karamafin, propriétaires du terrain sis au 528, de l'avenue McEachran, d'effectuer la réparation des dommages causés à la ruelle contiguë à leur terrain, suite aux travaux effectués par ceux-ci;

ATTENDU qu'à plusieurs reprises l'arrondissement a demandé aux propriétaires de se conformer à l'avis du comité consultatif d'urbanisme, datée du 5 février 2009, recommandant le nivelage et la sécurisation dudit terrain;

ATTENDU qu'une mise en demeure, datée du 6 novembre 2009, a été adressée aux propriétaires, les sommant de procéder aux travaux requis dans les 10 jours de sa réception et d'obtenir à cette fin, les permis nécessaires;

ATTENDU qu'au terme du délai de 10 jours, l'arrondissement devra entreprendre les procédures prévues à l'article 227, de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), afin d'obtenir une ordonnance de la Cour Supérieure visant à obliger les propriétaires à effectuer les travaux requis;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Louis Moffatt

DE MANDATER la Direction du contentieux de la Ville de Montréal afin que celle-ci intente toutes les procédures judiciaires nécessaires contre les propriétaires de la propriété située au 528, avenue McEachran, afin que ceux-ci effectuent les réparations nécessaires à la ruelle contiguë au terrain sis au 528, de l'avenue McEachran, ainsi qu'au nivelage et à la sécurisation dudit terrain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1093489008

CA09 16 0223

Approbation d'un document complémentaire à la «Politique de l'arbre de Montréal» afin de distinguer le territoire de l'arrondissement d'Outremont

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Ana Nunes

D'APPROUVER le document complémentaire à la «Politique de l'arbre de Montréal», afin d'énoncer les particularités concernant la protection et la valorisation des arbres se retrouvant sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.02 1091909029

CA09 16 0224

Cession à la compagnie «Roxboro Excavation inc.» du droit d'entreposage des neiges usées de l'arrondissement d'Outremont, pour un volume de 80 000 m³ à 1,25 \$/m³ pour la saison 2009-2010 au dépôt des neiges usées Angrignon situé dans l'arrondissement LaSalle

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

DE CÉDER à la compagnie «Roxboro Excavation Inc.» une partie du droit d'entreposage de l'arrondissement soit un volume de 80 000 m³ à 1.25 \$/m³, pour l'entreposage des neiges usées au site Angrignon situé dans le territoire de l'arrondissement LaSalle, pour la saison 2009-2010, en considération d'un montant de 100 000 \$, le tout, selon les termes et conditions prévus à l'article 5 de l'entente intervenue, le 1^{er} octobre 1998, entre la Ville d'Outremont et la Société de gestion des neiges Ville-Marie Inc., gestionnaire du site.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1091909030

CA09 16 0225

Autoriser le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre de l'appel de projets en diffusion du cinéma d'auteur du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour le projet Court-circuit et mandater madame Louise Cayer, directrice du Service des loisirs et de la culture, pour signer tout document relatif à la demande.

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

D'AUTORISER le dépôt d'une demande de subvention de 28 000 \$ dans le cadre de l'appel de projets en diffusion du cinéma d'auteur du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour la poursuite du projet Court-Circuit en 2010;

D'AUTORISER Mme Louise Cayer, directrice du Service des loisirs et de la culture, à signer tous les documents relatifs à la demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1091211007

CA09 16 0226

Accepter la somme totale de 7 078,94 \$ regroupant des montants d'aide financière reçus par l'arrondissement d'Outremont et autoriser l'augmentation du budget des revenus et des dépenses d'une somme totale équivalente

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Ana Nunes

D'ACCEPTER la somme totale de 7 078,94 \$, regroupant des montants d'aide financière versés à l'arrondissement d'Outremont ;

D'AUTORISER l'augmentation du budget des revenus et des dépenses d'une somme totale équivalente et d'aviser le Comité exécutif et le service des finances.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1091917001

CA09 16 0227

Ratification des dépenses supplémentaires au contrat de base pour la réfection de trottoirs accordé à la firme «Environnement Routier NRJ inc.» pour un montant total de 28 218.75 \$

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER une dépense supplémentaire de 28 218.75 \$ pour le contrat de réfection de trottoirs accordé à la firme «Environnement Routier NRJ inc.»;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1091909032

CA09 16 0228

Dépôt des demandes de paiement sans bon de commande au cours de la période s'étendant du 10 septembre 2009 au 1^{er} novembre 2009, approuvés par les fonctionnaires en vertu du pouvoir délégué par le conseil d'arrondissement.

DÉPÔT des demandes de paiement sans bon de commande au cours de la période s'étendant du 10 septembre 2009 au 1^{er} novembre 2009, approuvés par les fonctionnaires en vertu du pouvoir délégué par le conseil d'arrondissement.

30.04 1095115008

CA09 16 0229

Dépôt des bons de commande pour la période du 10 septembre 2009 au 1er novembre 2009 approuvés par les fonctionnaires en vertu du pouvoir délégué par le conseil d'arrondissement.

DÉPÔT des bons de commande pour la période du 10 septembre 2009 au 1^{er} novembre 2009, approuvés par les fonctionnaires en vertu du pouvoir délégué par le conseil d'arrondissement.

30.05 1095115007

CA09 16 0230

Addenda - Sommaire décisionnel 1091909005 - Avenue Glendale - Modification de la réglementation de stationnement

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

DE MODIFIER l'annexe « H » du règlement 1171, relatif à la circulation et au stationnement, afin d'adopter la configuration des zones de stationnement suivantes:

Côté nord

-Arrêt interdit de 14h à 16h le vendredi, du 1er avril au 15 novembre entre l'avenue Pratt et un point situé à une distance de 155m à l'est de cette avenue.

Malgré ce qui précède:

-À partir d'un point situé à une distance de 60m à l'est de l'avenue Pratt, stationnement interdit excepté pour les détenteurs de permis secteur 9 de 8h à 24h sur une distance de 95m vers l'est.

Côté sud

-Arrêt interdit de 7h30 à 9h30 et de 14h à 17h du lundi au vendredi entre l'avenue Pratt et un point situé à une distance de 116,5m à l'est de cette avenue.

Malgré ce qui précède:

-À partir d'un point situé à une distance de 30m à l'est de l'avenue Pratt, stationnement interdit excepté pour les détenteurs de permis secteur 9 de 17h à 24h sur une distance de 45m vers l'est.

-À partir d'un point situé à une distance de 116,5m à l'est de l'avenue Pratt, stationnement interdit de 7h30 à 9h30 et de 14h à 17h du lundi au vendredi sur une distance de 47,5m vers l'est. Cette zone sert de débarcadère à l'école juive.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1095181003

CA09 16 0231

Retrait d'une case de stationnement régi par parcomètre sur le côté sud de l'avenue Laurier à l'intersection de l'avenue Durocher

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Louis Moffatt

DE RETIRER une case de stationnement régie par parcomètre sur le côté sud de l'avenue Laurier à l'intersection de l'avenue Durocher.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1091909012

CA09 16 0232

Partie de l'avenue Stuart comprise entre les avenues Van Horne et Ducharme - Modification de la réglementation de stationnement

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

DE MODIFIER l'annexe « H » du règlement 1171, relatif à la circulation et au stationnement, afin d'interdire le stationnement en tout temps sur la partie du côté est de l'avenue Stuart comprise entre la ruelle localisée au nord de l'avenue Van Horne et un point situé à une distance de 2,5 mètres vers le sud.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1095069007

CA09 16 0233

Approbation sous résolution de sept projets d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 1101, avenue Laurier - 1007, avenue Bernard - 189, avenue Springgrove - 181, avenue Pagnuelo - 1139, boulevard Mont-Royal - 1025, avenue Laurier et 857, avenue Dunlop.

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER les demandes de PIIA relativement aux sept projets inscrits à la liste ci-jointe et préparée par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine concernant les propriétés énumérées ci-après:

1. 1101, avenue Laurier;
2. 1007, avenue Bernard;
3. 189, avenue Springgrove;
4. 181, avenue Pagnuelo;
5. 1139, boulevard Mont-Royal;
6. 1025, avenue Laurier;
7. 857, avenue Dunlop.

lesquelles approbations s'appliquent aux recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme ainsi qu'aux plans joints à chacun des dossiers faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1091899037

CA09 16 0234

Demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise pour le bâtiment sis aux 876-878-880, avenue Mc Eachran.

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

D'ACCORDER, sur la base des documents déposés et estampillés par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine les 3 août et 30 septembre 2009, la demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise aux 876-878-880, avenue Mc Eachran, conformément au règlement 1276 portant sur l'obtention d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1091899038

CA09 16 0235

Désignation d'un président du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont

ATTENDU qu'en vertu de l'article 2 du Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement (AO-2), le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont est constitué d'un total de onze membres dont un ou deux membres du conseil de l'arrondissement, six professionnels de l'aménagement urbain et de disciplines connexes et trois ou quatre résidents de l'arrondissement;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 7 dudit règlement, la durée du mandat d'un membre de ce comité est de deux ans;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 18 dudit règlement, le conseil d'arrondissement doit choisir un président, lequel doit également être membre du conseil;

ATTENDU qu'en vertu de la résolution CA06 16 0167, adoptée le 3 décembre 2007, le conseil d'arrondissement a désigné la conseillère Ana Nunes, à titre de présidente du comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans;

Marie Potvin

Il est proposé par

appuyé par Louis Moffatt

DE DÉSIGNER madame Marie Cinq-Mars, mairesse de l'arrondissement d'Outremont, à titre de présidente du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement, pour une période de deux ans, à compter du 24 novembre 2009.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1093489006

CA09 16 0236

Remplacement d'un membre au Comité de gestion du régime de retraite des employés de la Ville d'Outremont et au Comité de gestion du régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont

ATTENDU QUE l'article 2.01 du règlement 1292 intitulé "Règlement sur le régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont", stipule que le régime et la caisse doivent être administrés par un comité de gestion composé de neuf personnes dont cinq sont désignées par le conseil d'arrondissement;

ATTENDU QUE l'article 2.03 du même règlement stipule que lorsqu'un poste du comité de gestion devient vacant par suite d'une révocation de mandat ou autrement, ce poste doit être comblé par le conseil d'arrondissement dans les 60 jours de la date à laquelle elle est survenue;

ATTENDU QUE l'un des cinq membres actuellement désignés, soit monsieur Claude B. Piquette, devait terminer son mandat le 19 mars 2011;

ATTENDU QUE l'article 2.1 du règlement 1038-10 intitulé "Règlement concernant le régime de retraite des employés de la Ville d'Outremont", stipule que le régime et la caisse doivent être administrés par un comité de gestion composé de cinq personnes dont trois sont désignées par le conseil d'arrondissement;

ATTENDU QUE l'un des trois membres actuellement désignés, soit monsieur Claude B. Piquette, devait terminer son mandat le 19 mars 2011;

ATTENDU QUE l'article 2.3 du même règlement stipule que lorsqu'un poste du comité de gestion devient vacant par suite d'une révocation de mandat ou autrement, ce poste doit être comblé par le conseil d'arrondissement dans les 60 jours de la date à laquelle elle est survenue;

ATTENDU QUE suite à l'élection municipale du 1er novembre 2009, les mandats de monsieur Claude B. Piquette ont été révoqués;

ATTENDU QUE l'arrondissement se doit de procéder à la désignation d'un membre pour remplacer le membre dont le mandat à titre de membre désigné au sein du Comité de gestion du régime de retraite des employés de la Ville d'Outremont et du Comité de gestion du régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont a été révoqué;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Louis Moffatt

DE FAIRE les recommandations nécessaires au comité exécutif afin qu'il adopte une résolution désignant madame Marie Potvin, à titre de membre au sein du Comité de gestion du régime de retraite des employés de la Ville d'Outremont et du Comité de gestion du régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.02 1093489009

CA09 16 0237

Désignation d'un maire suppléant pour la période du 25 novembre 2009 au 25 mars 2010

ATTENDU qu'en vertu de l'article 20.2 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), le conseil d'arrondissement peut désigner, parmi ses membres, un maire suppléant d'arrondissement;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 56 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le conseil désigne un maire suppléant d'arrondissement pour la période qu'il détermine;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Louis Moffatt

DE DÉSIGNER madame Ana Nunes, à titre de mairesse suppléante d'arrondissement, pour la période du 25 novembre 2009 au 25 mars 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.03 1093489007

70.01 - Deuxième période de questions

LA DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DÉBUTE À 19H49 ET SE TERMINE À 20H02

CITOYEN	SUJET
M. Pierre Lacerte	Bande piétonnière absente coin Hutchison et Laurier en face du restaurant japonais
Mme Marie-Michelle Voyer	Campagne de la Société canadienne du cancer
Mme Mariclaude Ouimet	Félicitations à tous notamment à Mme Forget Aucun constat donné pour infraction de jeter déchets du balcon Infraction donnée à autobus intercity 52 \$

70.01

DÉPÔT DE COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS DE COMITÉS CONSULTATIFS DE CITOYENS

Il n'y a aucun dépôt

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 20h02

Marie Cinq-Mars
Mairesse de l'arrondissement

Marie-France Paquet
Secrétaire de l'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Marie Cinq-Mars
Mairesse de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 décembre 2009.